

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Absent : 1

Date de convocation  
26/05/2026

Date d'affichage  
26/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, James LANOE

**Etaient présents :**

Mme AUGER Sandra, Mme BESSON Séverine, M. BOISSON Jean-Yves, M. BOUCHER Tony, M. BRUNET Fredy, M. CHAUVET Pascal, M. FRODEAU Patrick, Mme GENET Virginie, M. GOYER Sébastien, M. GUILLARD David, Mme JARRY Sabine, M. LANOE James, Mme LEDUC Rachel, Mme LOCHON Isabelle, Mme MOREAU Cécilia, Mme PAYRAULT Jocelyne, M. PHALON Romain, M. RENAUD Yannick, M. RIFFAUT Alain, Mme RIGONDEAUD Caroline, Mme ROBERT Aline, Mme THERAUD Laurence

**Procuration :** M. FAICHAUD-THEILLOU Jean-Luc donne procuration à Mme ROBERT Aline

**Était absent :** M. FAICHAUD-THEILLOU Jean-Luc

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme LOCHON Isabelle

Le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION 2026\_06\_01\_01 PERSONNEL\_CREATION POSTE GRADE ATSEM PRINCIPAL DE 2E CLASSE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre, de l'avancement de grade de Mme Surault Frédérique, sur le poste d'ATSEM qu'elle occupe, il convient de créer le poste. Cela permet à l'agent de suivre sa carrière sur le grade qui correspond à son emploi et ce malgré l'absence de concours.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 un emploi permanent d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'**Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM principal de 2e classe** à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 27/35<sup>ème</sup>

Considérant la nécessité de créer l'emploi de **ATSEM principal de 2e classe** à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, en raison de la nécessité de service.

Considérant le tableau des effectifs,  
Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :****ARTICLE 1**

De créer un emploi permanent sur le grade d'ATSEM **principal de 2e classe** relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'ATSEM à temps non complet à raison de (27/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

**ARTICLE 2**

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

**ARTICLE 3**

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer si nécessaire l'agent momentanément indisponible.

**ARTICLE 4** La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget 2026

Le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la présente délibération.

## DELIBERATION 2026\_06\_01\_02 COMMISSION COMMUNICATION\_MODIFICATION

---

Le conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport du Maire relatif au souhait de modifier un membre de la commission communication.  
Pour mémoire, le conseil municipal a procédé à la création de 8 commissions municipales, comprenant 7 membres du conseil municipal en réunion du conseil le 23 avril.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de Mme Payrault Jocelyne de conserver sa présence dans la commission communication-tourisme comme membre et non plus comme vice-présidente de commission. Monsieur le Maire interpelle les membres du conseil pour une candidature en vu d'intégrer cette commission au poste de vice-président. Mme Jarry Sabine propose sa candidature pour occuper la vice-présidence de la commission. En conséquence, la composition des commissions s'inscrirait comme suit :

- **Commission bâtiments – voirie – CTM** - Vice-Président : Yannick RENAUD  
Romain PHALON, Jean-Yves BOISSON, David GUILLARD, Patrick FRODEAU, Fredy BRUNET, Pascal CHAUVET
- **Commission enfance – jeunesse – périscolaire** - Vice-Présidente : Aline ROBERT  
Sabine JARRY, Séverine BESSON, Sandra AUGER, Isabelle LOCHON, Cécilia MOREAU, Laurence THERAUD
- **Commission communication – tourisme** - Vice-Présidente : Sabine JARRY  
Séverine BESSON, Aline ROBERT, Caroline RIGONDEAUD, Isabelle LOCHON, Rachel LEDUC, Jocelyne PAYRAULT
- **Commission solidarité – santé** – Vice-Présidente : Sabine JARRY  
Jocelyne PAYRAULT, Rachel LEDUC, Sandra AUGER, Cécilia MOREAU, Isabelle LOCHON, Virginie GENET
- **Commission sports – culture – associations** – Vice-Présidente : Jocelyne PAYRAULT  
Aline ROBERT, Romain PHALON, Caroline RIGONDEAUD, Cécilia MOREAU, Yannick RENAUD, Tony BOUCHER
- **Commission environnement – agriculture** – Vice-Président : Jean-Yves BOISSON  
David GUILLARD, Séverine BESSON, Fredy BRUNET, Patrick FRODEAU, Sébastien GOYER, Pascal CHAUVET
- **Commission vitalité économique** - Vice-Présidente : Sabine JARRY  
Rachel LEDUC, Cécilia MOREAU, David GUILLARD, Caroline RIGONDEAUD, Séverine BESSON, Laurence THERAUD
- **Commission sécurité** - Vice-Président : Yannick RENAUD  
Cécilia MOREAU, Fredy BRUNET, Patrick FRODEAU, Sébastien GOYER, Jean-Luc FAICHAUD-THEILLOU, Tony BOUCHER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de modifier la commission comme désigné ci-dessus.

## DELIBERATION 2026\_06\_01\_03 REGLEMENT INTERIEUR\_CONSEIL MUNICIPAL

---

Cette délibération est reportée à la séance du 29/06/2026

## DELIBERATION 2026\_06\_01\_04 PROJET VOYAGE SCOLAIRE\_ECOLE CLAUDE BERTAUD

---

Monsieur le Maire expose que l'école Claude Bertaud envisage d'effectuer un voyage scolaire en 2027. Un séjour du 11 au 14 mai 2027 pour un budget prévisionnel de 14 000 € à Meschers sur Gironde, environ 60 élèves sont concernés par le projet.

L'équipe pédagogique a remis un support présentant le projet ainsi que le plan de financement. Le conseil municipal est informé de la nécessité de se prononcer sur le soutien financier qui pourra être accordé afin de statuer sur la faisabilité du séjour scolaire.

*Pour mémoire, le séjour à la montagne en 2026 de l'école Augustin Dernier a bénéficié d'une subvention de 11500 € soit environ 143€ par enfant pour un coût total du projet de plus de 22000 €.*

Le détail figure dans l'annexe ci-contre.

Considérant les éléments du projet 2027 en notre possession.

Considérant les subventions versées au titre des voyages scolaires précédents.

Le Maire propose une participation forfaitaire de 80 € par enfant soit une subvention prévisionnelle totale d'environ 5000 € pour un effectif prévisionnel de 60 enfants, qui ferait l'objet d'une subvention sur l'exercice 2027.

Après avoir délibéré sur le projet, le conseil municipal :

- **Décide** de fixer à **80 € forfaitaire la participation** au voyage scolaire 2027 de l'école Claude Bertaud.
- **Dit** que cette subvention sera inscrite au budget 2027

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Sinistre tracteur
- Etude vente camion
- Elections sénatoriales – réunion pour élections - 5 juin 2026
- Remplacements, nouveaux agents CTM

Prochaines réunions prévues le 5 juin et 29 juin 2026.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h03

La Secrétaire,  
Mme LOCHON Isabelle

Le Maire,  
M. LANOE James